

STAGES EDARA 2019 - 2020

Vous devez déposer directement votre offre sur notre nouveau site
Pas d'offre par courrier ou par mail. Ces offres ne sont accessibles qu'aux Elèves-Avocats de l'EDARA
Mme Myriam VULIN – Responsable Administrative Formation Initiale : m.vulin@edara.fr

STAGES		Durée	Période	Congés	Gratification mensuelle	Quand déposer une offre ?
STAGE D'IMMERSION en cabinet d'Avocat	Obligatoire	4 semaines	<u>1^{ère} année</u> 4 février – 1^{er} mars	Non	Pas d'obligation	15 décembre
STAGE OPTIONNEL en cabinet d'Avocat	Facultatif	<i>environ</i> 3 mois	<u>1^{ère} année</u> 7 mars au 28 juin <i>Exclusivement les jeudis et vendredis</i>	Non	Selon Accord Professionnel National relatif aux stagiaires des Cabinets d'avocats du 19 janvier 2007 au prorata des 2 jours travaillés	<i>Janvier – février</i>
STAGE PPI (Projet Pédagogique Individuel) hors cabinet d'Avocat	Obligatoire	6 mois fractionnables maximum 3 stages	<u>1^{ère} année</u> 2 septembre au 28 février	<u>6 mois effectifs requis</u> <i>En cas de congés ceux-ci ne sont pas comptabilisés comme stage effectif et seront déduits de la période, ce qui prolongera d'autant la fin du stage.</i>	<u>Minimum légal:</u> 575,50 € (3.75 €/h base 154h) pour tout stage d'une durée supérieure à 2 mois	Février- mars
STAGE FINAL en cabinet d'Avocat (avant le CAPA)	Obligatoire	6 mois	<u>2^{ème} année</u> 2 mars au 28 août	<i>Ils devront donc figurer précisément dans la convention de stage établie par l'EDARA</i>	Selon Accord Professionnel National relatif aux stagiaires des Cabinets d'avocats du 19 janvier 2007	Dès le mois de mai de l'année précédente

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
1 ^{ère} année	Rentrée	Stage Immersion	Stage Optionnel						Stage PPI				
2 ^{ème} année	Stage PPI		Stage Final						Révisions	CAPA - PRESTATION DE SERMENT			